

# PRATIQUE

## La mairie délocalisée

► S'inscrire sur les listes électorales, faire renouveler son passeport ou sa carte d'identité, déclarer son chien comme dangereux, faire une demande de carte grise ou de permis de conduire... autant d'actes administratifs qui peuvent être réalisés dans les 26 bureaux municipaux de proximité de Marseille. Un éventail de procédures rendues possibles par la volonté de la Ville de multiplier les points d'accueil des habitants, et par une collaboration avec les services de la préfecture. Chaque année, plus de 650 000 personnes se rendent dans ces 26 bureaux disséminés dans toute la cité, et qui ont délivré en 2004 plus de 450 000 actes aux Marseillais.